

COMMUNE DE CEPOY (Loiret)
Compte-rendu de la séance du conseil municipal du
Mercredi 24 avril 2019 à 20H

Sous la présidence de : Jean-Paul SCHOULEUR,

PRESENTS : Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP,
Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints, Frédéric CHEREAU,
Michèle SCHOULEUR, Pierre FARGEAS, Laurence LECOMTE,
Christophe GASTELAIS, Christophe MIREUX,
Joséphine GULLI, conseillers
Hadrien PECHOUTOU, Directeur général des services

ABSENTS EXCUSES :

Michel GOURDELLIER: pouvoir à Denis CHERON
Pierre-Arnaud TEXIER
Charline LEFEVRE: pouvoir à Michèle SCHOULEUR
Corinne VOCANSON
Françoise PEDRA MEIRA

Secrétaire de séance : Christophe MIREUX

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS

Compte-rendu des commissions

- **Travaux**
- **Affaires générales et sociales**
- **Scolaires**
- **Animation, culture, sports**
- **Communication**
- **Finances**
- **Développement durable**

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 1 (Denis CHERON)

Urbanisme – Déclaration de travaux – extension de l’office du complexe socio-culturel

Après une année d’exercice de location des salles du complexe socio-culturel, il apparaît que le principal point négatif signalé par les utilisateurs est la taille de l’office. Afin de corriger ce défaut, le conseil municipal a autorisé le Maire à entreprendre des démarches afin d’étudier le coût, la faisabilité et l’opportunité d’effectuer des travaux d’extension de l’office.

En application de l’article L-2241-1 du CGCT, le Maire doit être expressément autorisé par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer un permis de construire, d’aménager ou de démolir, ou une déclaration préalable (pouvoir propre) au nom de la commune.

Il est demandé au conseil municipal d’autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable et l’autorisation de travaux (accessibilité des ERP) pour des travaux d’extension de l’office du complexe socio-culturel.

Adoptée à l’unanimité

DELIBERATION n° 2 (Régis GUERIN)

Finances : Fixation du tarif de la billetterie du spectacle « Abba for Ever »

A l'occasion des manifestations liées à la fête des 20 ans du Jumelage avec la Suède, un spectacle « Abba for Ever » est organisé par la commune le 28 septembre 2019, dans la salle socio-culturelle.

Il est demandé au conseil de déterminer le tarif de vente du billet pour le concert « Abba for Ever » du 28 septembre 2019

Adoptée par 12 voix pour et 3 contre.

Tarifs de la billetterie :

- *Normal : 15€ la place*
- *Réduit enfant -15 ans : 10€ la place*

DELIBERATION n° 03 (Régis GUERIN)

Marchés publics : groupement de commandes pour la mise en place du RGPD (Règlement européen général pour la protection des données)

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE. Lors de sa séance du 20 juin 2018, le conseil municipal avait approuvé la nomination de Régis GUERIN comme Délégué à la Protection des Données.

Toutefois, au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing présente un intérêt certain.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre mutualisée du RGPD à compter du 1^{er} juin 2019, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec l'AME

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 4 (Jean-Paul SCHOULEUR)

Finances : subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions. Le montant est fixé à 150€

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations du Maire**
- **Tour de table**

La séance est levée à 22h00